

● (1550)

Au cours de la 30^e législature alors que je faisais de la recherche sur la concentration des grandes sociétés, j'en suis venu à m'intéresser à CALURA parce que quatre ou cinq petites entreprises au Québec avaient été traduites en justice et condamnées en vertu des dispositions de CALURA. Certaines de ces entreprises n'existent plus. En fait, j'ignore si aucune d'entre elle existe encore. Ces petites entreprises ont dû payer une amende de \$700 ou \$800.

D'autre part, en faisant ce travail de recherche sur la concentration des sociétés, je me suis aperçu que la corporation mère de Power Corporation n'avait jamais soumis de rapport en vertu de CALURA. Si la Power Corporation ou la corporation mère avaient été traitées de la même manière que ces petites entreprises que le gouvernement se dit si soucieux de protéger et d'aider, cette corporation mère de la Power Corporation aurait dû payer plus 3 millions de dollars d'amende. Néanmoins, elles n'ont pas été traduites en justice.

CALURA me préoccupe depuis un certain temps déjà. Il s'agit d'une mesure législative importante dont il n'a pas été question depuis quelque temps alors qu'il convient d'y apporter des modifications.

Depuis mon arrivée ici, je suis devenu très méfiant et ma personnalité a subi des changements profonds; toutefois, jamais je ne me suis rendu compte que les renseignements réunis sous la tutelle de Statistique Canada serviraient de base à l'élaboration des articles de la nouvelle loi sur la concurrence et à la politique sur la concurrence relative à la propriété industrielle et aux brevets. Tant que cette loi n'aura pas été adoptée, le gouvernement ne pourra pas passer à la deuxième étape de sa société structurée, et dans ce dessein soumettre à une étude approfondie la loi sur la concurrence.

Aujourd'hui, je pourrais m'emporter et m'échauffer et passer 20, 30, 40 ou 50 minutes à faire mon discours. Toutefois, je vais prendre mon temps parce que je ne veux pas qu'on fasse franchir l'étape de la deuxième lecture à ce bill tant que les députés ne se seront pas enfin rendu compte du jargon juridique nébuleux dont on les abreuve actuellement.

Je trouve scandaleux que, de plus en plus, on nous annonce la présentation de ce genre de mesure législative la veille en fin d'après-midi, et que le leader parlementaire du gouvernement se montre très discret à ce sujet. Il essaye de nous la faire adopter en douce. Je ne crois pas que nous devrions sanctionner ce projet de loi tant que les députés n'en comprendront pas parfaitement la portée et ne profiteront pas du débat sur l'objet du projet de loi pour mesurer la situation réelle.

Essentiellement, je vais faire porter mes observations sur le secteur de l'information dont traite le projet de loi, car c'est sur ce secteur que portent mes préoccupations. La méthode employée par le gouvernement pour faire adopter ce projet de loi me rappelle le bill omnibus sur la conversion au système métrique, qui remonte à 1976. Les députés se sont mis à discuter d'hectares et de tonnes pour évaluer le poids des grains et ils se sont laissés emporter par les sentiments qui prévalaient à l'époque sur le sujet. Un des articles du projet de loi contenait une phrase que pas un seul député de l'opposition n'arrivait à comprendre. Toutefois, quand nous avons commencé à étudier le système métrique, il y a deux ans de cela, nous avons constaté que cet article rendait illégal le système de mesures canadien.

Corporations et syndicats ouvriers

Il en va de même pour la mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui. En tant que députés, et particulièrement en tant que députés de l'opposition, nous devrions faire preuve de vigilance et dénoncer ce genre de choses. Nous devrions veiller à ne pas laisser des phrases apparemment inoffensives nous passer sous le nez, camouflées par les belles paroles du ministre. Le député de York-Peel (M. Stevens) a prévenu Votre Honneur qu'il interviendrait pour donner son avis sur ce projet de loi. J'espère que d'autres députés l'imiteront.

En réalité, le projet de loi dont nous traitons aujourd'hui préconise un type de société structurée qui constitue depuis de nombreuses années le principal objectif de la présente administration libérale. Il s'agit d'un type de société axé sur le comportement, où les lois sont conçues pour restreindre les droits, où les habitants sont tenus de participer à une foule d'activités régies par la loi et où la primauté du droit se révèle essentielle. Nos concitoyens peuvent évoluer dans les confins de la loi du pays avec une certaine liberté, en se passant de l'intervention et des décisions arbitraires des bureaucrates qui foulent aux pieds leur liberté et leur volonté de faire preuve de dynamisme et d'esprit d'entreprise.

Depuis 15 ans, nous avons été témoins d'une détérioration lente mais constante de cet aspect de la vie qu'on m'a appris à respecter par-dessus tout. Ce mode de vie avait certes des lacunes, mais il nous avait été inspiré directement par la Grande Charte. Les Canadiens savent apprécier leur liberté. Notre système est le seul à avoir à travers les âges libéré les hommes vivant sous un régime parlementaire et à leur avoir permis de surmonter les problèmes provoqués par le progrès tout en continuant de jouir de leur liberté.

En s'éloignant de la règle du droit et en intervenant au niveau des structures, comme le gouvernement commence à le faire au moyen de ce bill, il allume la mèche. Si nous nous engageons et persistons dans cette voie, nous commençons à menacer les fondements mêmes de notre liberté.

On prend des mesures importantes qui peuvent avoir de lourdes conséquences. Le Canada est devenu le laboratoire du pouvoir et du gouvernement centralisés. Nous sommes en train de faire disparaître et de circonvenir les freins et les contrepoids que constitue le deuxième niveau de gouvernement du pays, le niveau provincial. Certains d'entre nous trouvent cela très inquiétant, voire même effrayant.

Les États-Unis ont pu survivre parce que leur système entre le gouvernement fédéral et les États comportait des freins et des contrepoids. Je proteste de toutes mes forces quand je vois qu'on veut changer le système de freins et de contrepoids de notre pays, comme ils tentent de le faire par le biais du débat constitutionnel, sous le couvert d'une déclaration des droits, déclaration qui nous intéresse tous. J'estime, pour ma part, qu'une déclaration des droits sert à protéger les minorités et les particuliers de l'arbitraire d'un gouvernement. Une déclaration des droits devrait s'arrêter là. Si nous allons plus loin, nous commençons à définir nos droits et à détruire notre patrimoine qu'est le *common law*.

Je préconise, et je le dis tout de suite en amorçant ce débat, je crois en une société de type behavioriste. Le problème que le gouvernement tente de régler par sa loi sur la concurrence, son inventaire des brevets d'invention, des marques de commerce, des droits d'auteur, et tout ce dont il est question dans le bill